



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PLVG ; elle est disponible sur le site Internet www.valleesdesgaves.com.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2020. Le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président du PLVG, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2020 a été voté le 23 février 2021 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du PLVG aux heures d'ouvertures des bureaux.

Pour rappel, le PLVG est un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, issu, en 2014, de la fusion de trois syndicats mixtes et qui s'est transformé en PETR en 2015. Il regroupe aujourd'hui la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (pour sa partie sud).

Le PETR exerce deux compétences transférées par ses membres (Assainissement Non Collectif et GeMAPI) et des missions en lien avec les compétences de ses membres sur des projets de développement local. Les deux compétences font l'objet de deux budgets annexes pour assurer la lisibilité et la transparence de nos actions. Chaque budget annexe fait également l'objet d'une présentation synthétique.

Le PLVG ne dispose comme sources de financement que des subventions extérieures et des contributions de ses membres. Sur le budget GeMAPI, une partie de ses contributions sont alimentées par le produit de la taxe GeMAPI qui a été mise en place par les deux EPCI membres du PLVG.

Le budget principal présenté dans cette note retrace les dépenses et recettes liées au fonctionnement général de la structure et aux missions du pôle « développement » du PLVG :

- missions d'animation et de coordination : filière vélo, application Patrimoine en Balade.
- politiques contractuelles, accompagnement des communes pour le montage de dossiers de demande de financements (Contrat régional, Contrat de Ruralité, Leader).

Table des matières

I. La section de fonctionnement	3
a) Généralités	3
b) Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement :	3
II. La section d'investissement	4
a) Généralités	4
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement	4
III. Etat de la dette	5
IV. Les charges de personnel	5

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du PLVG, et notamment les salaires des agents, les charges courantes de nos locaux, les achats de fournitures, les prestations de services, les aides à des associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement sont composées de la contribution des établissements membres du PETR, des subventions publiques obtenues dans le cadre de nos projets.

Il faut noter que l'année 2020 a été particulière avec la crise sanitaire et que les dépenses ont donc été moindres que les exercices précédents.

Les dépenses réelles réalisées en 2020 s'élèvent à 461 668 €, dont 63% concernent les dépenses de personnel. Les recettes réelles de fonctionnement représentent 627 534 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité du PETR à financer lui-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. La capacité d'autofinancement brute s'élève à 165 866€ pour le budget réalisé en 2020.

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement pour le PETR :

- de la contribution de ses établissements membres (36%), répartie à 50 / 50 entre les deux membres
- des subventions publiques obtenues dans le cadre de nos projets (21%). En 2020, le PLVG a bénéficié de soldes de subvention sur des missions aujourd'hui terminées (OPAH, forêt)
- des remboursements des budgets annexes pour la répartition des frais de fonctionnement et de certaines dépenses salariales.

Aucune fiscalité n'est perçue par le PETR.

b) Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Charges courantes	160 091	Remboursement sur rémunérations	7 236
Personnel	293 333	Transferts entre budgets	212 479
Autres dépenses de gestion courante	7 863	Subventions	153 703
Charges financières	381	Contributions	250 000
Charges exceptionnelles		Autres recettes et produits exceptionnels	4 116
Dépenses réelles	461 668	Recettes réelles	627 534
Transfert entre sections (dotation aux amortissements)	100 000	Transfert entre sections (reprise de subventions)	29 615
		Excédent 2019	35 842
Dépenses totales	561 668	Recettes totales	692 991

Le budget de fonctionnement 2020 clôture avec un excédent de 131 324 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du PETR à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel et qui vont augmenter le patrimoine de l'établissement.

Le budget d'investissement du PETR regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études...
- en recettes : il s'agit essentiellement de subventions, de reports d'excédents, du fonds de compensation à la TVA versé par l'Etat et de la capacité d'autofinancement du PLVG.

Le PLVG ne recourt pas à l'emprunt pour financer ces projets sur le budget principal.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Cela recouvre notamment les travaux réalisés pour l'aménagement des locaux du PLVG pour 62 400 €.

Sur le volet cyclo, 45 000 € de dépenses ont été réalisées : 10 000€ pour Pyrénées TV et la refonte du site Internet www.pyrenees-cyclo.com ; 5 000€ pour des aménagements sur la voie verte et 30 000 euros pour la mise en œuvre de la stratégie cyclo et VTT.

Certaines dépenses sont inscrites en restes à réaliser pour : 2 670€ pour les panneaux voie verte et 21 408 € pour finaliser la refonte du site Internet cyclo.

En recettes, on comptabilise 114 824 € composés de 10 440€ de FNADT (projet cyclo), 100 000 € de dotation aux amortissements, 4 385€ de FCTVA et 94 177 € d'excédent de 2019.

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses immatérielles : réalisation de la télé de destination et réalisation de vidéos touristiques	9 684	Excédent 2019	94 177
Dépenses d'équipement : travaux des locaux, matériel de bureau et informatique, actions en faveur du cyclo (balisage, signalétique, matériel touristique...)	103 224	Subventions (pour le projet cyclo)	10 440
Remboursement dette	3 518	FCTVA	4 384
Transfert entre sections (reprise de subventions)	29 615	Transfert entre sections (dotation aux amortissements)	100 000
Restes à réaliser	24 077		
Dépenses totales	170 118	Recettes totales	209 001

Le budget principal clôture donc avec un excédent final de 38 884 € en investissement et un excédent à reporter de 62 961 € (avant prise en compte des restes à réaliser).

III. Etat de la dette

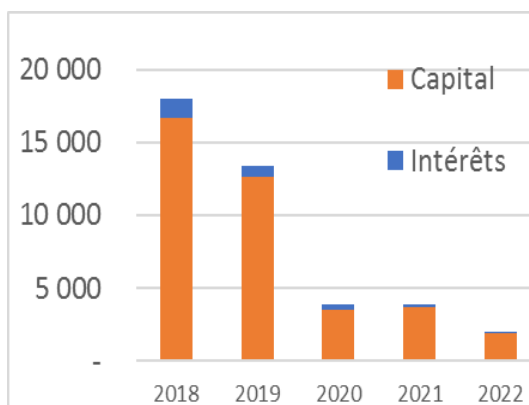
La dette du budget principal se compose de trois emprunts à long terme dont le dernier arrive à échéance en 2022.

L'annuité 2020 se décompose comme suit :

- Capital = 3 517.54 €
- Intérêts = 392.46 €.

Au 31/12/20, le capital restant dû s'élevait à 5 596.50 €.

Les emprunts sont tous à taux fixe et il n'existe aucun produit à risque ou structuré.



La capacité d'autofinancement nette du PETR est de 162 348 € (CAF brute diminué du remboursement du capital de la dette).

IV. Les charges de personnel

Le PLVG comprend 46 agents dont 6 agents étaient rattachés au budget principal en 2020.

Ces 6 agents représentaient 5.6 Equivalent Temps Plein.

Sur ces 5.6 ETP, 2.2 sont mutualisés avec la compétence GeMAPI.

Le budget lié aux dépenses de personnel en 2020 s'élevait à 293 333 €.

Il faut souligner que le PLVG bénéficie de financement pour ses frais d'animation à hauteur de 19%.

La mutualisation du personnel avec la compétence GeMAPI contribue également à alléger la charge salariale sur le budget principal (remboursement entre budget de 110 000€).